



Paris, le 27 mai 2013

MODALITES DE L'OPTION POUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS OU EN NUMERAIRE

L'assemblée générale des actionnaires de NextRadioTV, qui s'est réunie le 22 mai 2013, a décidé, la mise en distribution d'un dividende d'un montant de 0,33 euro par action ainsi que la possibilité pour chaque actionnaire d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles de NextRadioTV.

Les actionnaires pourront exercer leur option du 29 mai 2013 (inclus) au 11 juin 2013 (inclus) par demande auprès des intermédiaires financiers concernés. En cas d'absence d'exercice de l'option avant le 11 juin 2013 (inclus), le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Chaque actionnaire ne pourra exercer l'option que pour la totalité du dividende pour lequel elle est offerte.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, s'élève à 11,55€. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse ayant précédé le jour de l'assemblée générale, diminué du montant net du dividende décidé par l'assemblée générale (soit 0,33 euro par action).

Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra, au choix, (i) recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire ou (ii) recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété par une soulte en espèces, versée par NextRadioTV.

Les actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts de NextRadioTV ce et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013. En conséquence, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de NextRadioTV (FR0010240994 - NXTV).

La date de détachement du dividende de l'action a été fixée au 29 mai 2013, la date d'arrêté (« record date ») au 28 mai 2013. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions nouvelles sur exercice de l'option s'effectuera à partir du 24 juin 2013.

Avertissement

La présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi de l'article 13 et de l'Annexe III de l'instruction n°2005-11 du 13 décembre 2005 modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer à la section « Facteurs de risque » du Document de référence de NextRadio TV (disponible sur [www. www.nextradiotv.com](http://www.nextradiotv.com)).